

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Point sur le marché de l'emploi

L'emploi industriel sous la loupe

La chancellerie d'Etat communique :

Lors d'un point sur le marché de l'emploi tenu lundi 7 juillet 2008, le conseiller d'Etat Bernard Soguel, chef du Département de l'économie, a présenté les évolutions observées ces derniers mois sur le marché neuchâtelois, avant de dévoiler les principaux résultats d'une vaste étude visant à doter l'Etat de données exhaustives concernant l'emploi industriel dans le canton.

Une démarche ambitieuse

L'industrie continue d'être une créatrice prépondérante de richesses dans le canton de Neuchâtel. Il s'agit d'un secteur très exposé aux évolutions de la conjoncture économique mondiale et à la concurrence internationale. La croissance soutenue vécue ces dernières années a démontré, si besoin était, que le secteur industriel joue le rôle de poumon économique du canton.

Dans ce contexte, il est plus que jamais essentiel d'avoir une parfaite connaissance des besoins de l'industrie, notamment en ce qui concerne la main-d'œuvre et son savoir-faire, dont l'étude menée tend à démontrer qu'elle constitue le principal avantage concurrentiel permettant la croissance de notre économie cantonale.

C'est cette volonté de cerner au mieux les besoins de l'économie industrielle, mais également les potentiels qu'elle offre en termes d'emploi, que s'inscrit l'enquête menée auprès de toutes les entreprises du secteur actives dans le canton. Les données récoltées permettront d'affiner la politique de l'emploi en ciblant encore mieux les besoins. De plus, la connaissance fine du terrain renforce la capacité de l'Etat à anticiper les évolutions du marché de l'emploi.

L'enquête a été menée en parallèle par le Canton de Neuchâtel et celui du Jura et a porté sur la structure de l'emploi, les canaux de recrutement utilisés, les profils d'embauche ou encore, entre autres, la connaissance des prestations publiques en matière d'emploi.

Première synthèse des résultats de l'enquête

Une première synthèse des résultats montre que durant la dernière décennie, la création d'emplois a été forte dans les microtechniques, le technico-médical, ainsi que dans l'horlogerie. A l'inverse, les secteurs traditionnels, tels que la mécanique ou la métallurgie,

qui sont soumis à une très vive concurrence au plan international, ont diminué leurs besoins en main-d'œuvre. Un panorama qui confirme que le développement économique du canton passe prioritairement par les secteurs dans lesquels notre région dispose d'un savoir-faire exceptionnel au plan international. Il est donc essentiel d'assurer à long terme la disponibilité de compétences sans cesse renouvelées dans ces secteurs, pour nous permettre de maintenir une position de leader.

L'étude menée a permis de déterminer précisément le profil des employés de l'industrie. Si le secteur est gourmand de personnel qualifié, il offre également un nombre considérable de places de travail nécessitant un niveau de qualification inférieur au CFC. Ces postes sont principalement liés à l'horlogerie ainsi qu'à la métallurgie et sont pour la plupart proposés par de grandes entreprises.

En matière de main-d'œuvre frontalière, l'étude montre une progression soutenue durant la dernière décennie, avec des progressions fortes durant les périodes de surchauffe conjoncturelle. Si l'industrie continue à privilégier l'engagement de travailleurs résidents en Suisse, la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs spécifiques se ressent fortement. Ainsi, une part très importante de la main-d'œuvre frontalière est concentrée dans quelques grandes entreprises, pour la plupart actives dans l'horlogerie et localisées dans le Haut du canton.

Concernant les canaux de recrutement, l'étude a démontré que les contacts directs entre employeurs et employés restaient largement privilégiés. Mais une tendance à recourir systématiquement à des agences de placement apparaît clairement dans nombre de grandes entreprises. Ces dernières recrutent par contre beaucoup moins via les offices régionaux de placement (ORP), à l'inverse des PME. Les entreprises qui passent par le service de l'emploi (y compris ORP) sont globalement très satisfaites des prestations fournies.

Les partenariats privilégiés, un axe prioritaire de la politique publique de l'emploi

La majorité des emplois industriels étant concentrés dans un petit nombre de grandes entreprises, le potentiel de progression du placement public est important. Les partenariats privilégiés répondant à des besoins bien ciblés de grandes entreprises constituent donc un axe prioritaire de développement de la politique publique de l'emploi durant les prochaines années, tout comme les démarches visant à assurer le strict respect des conditions de travail du personnel recruté par des agences de placement.

Finalement, si les premières synthèses de l'étude permettent de confirmer certaines directions prises par la politique de l'emploi, elles invalident également certaines idées reçues, notamment celle qui voudrait que l'Arc jurassien constitue une économie homogène. Les résultats obtenus dans les deux cantons sont en effet assez différents.

Valorisation et communication de l'étude

Les différents volets de l'étude feront l'objet d'une analyse détaillée durant les prochains mois. Ils seront dévoilés durant l'automne, dans le cadre de conférences publiques spécifiques à une thématique particulière. A l'issue du cycle, toutes les données détaillées seront rendues publiques.

Neuchâtel, le 7 juillet 2008